COMMUNE DE FESTUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Restriction de circulation

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant que des travaux (terrassement) seront effectués par la société SPIE SA RUITZ 62620..

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et éviter les accidents,

A R R E T E

Article 1 : Pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés, la vitesse des véhicules sera ramenée à 30 km/h au niveau du 532 Rue des Cuveliers du 03 juillet 2023 au 19 août 2023

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par la société.

Article 3 : Le branchement se fera obligatoirement par fonçage.

.Article4: Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Festubert, le 19 juin 2023
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY

Acte certifié exécutoire, publié,
Le 19 juin 2023
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY